

Divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 5

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Considérant que l'alcool est un obstacle au développement des libertés individuelles et sociales, et qu'il est au premier chef un agent de régression sociale s'opposant à l'évolution naturelle et normale des forces du progrès;

Le Comité confédéral réclame impérieusement:

1° La suppression de l'alcool de consommation, ce qui aurait pour conséquence de faire disparaître tous les privilèges accordés aux fabricants d'alcool;

2° L'emploi exclusif de l'alcool pour les besoins industriels.

Le Comité confédéral.

* * *

Le congrès de l'Union des Syndicats ouvriers de la Seine discutant la question du Premier Mai, a adopté une résolution confirmant de nouveau l'ordre du jour voté le 1^{er} mai 1915, approuvant les efforts faits pour le transfert dans un pays neutre du poste de secrétaire international, actuellement à Berlin, et appuyant l'adhésion à la fédération américaine du Travail, demandant qu'il soit tenu une conférence internationale syndicaliste en même temps que la conférence diplomatique chargée d'arrêter le traité de paix dans lequel devront être inscrites les clauses ouvrières.

Internationale de la Pierre

Le camarade Kolb, secrétaire international des Travailleurs de la Pierre, adresse aux organisations affiliées un rapport sur le travail du secrétariat au cours de l'année s'étendant du 1^{er} juillet 1914 au 30 juin 1915.

Malgré la guerre et les perturbations profondes apportées à leurs effectifs, toutes les organisations adhérentes ont continué à fonctionner et sont restées en relations avec le secrétaire international. Toutes, sauf la Belgique, de laquelle il a été impossible d'avoir même des nouvelles.

Le secrétaire s'est entremis, surtout dans les premiers mois de la guerre, pour obtenir des renseignements sur les prisonniers de guerre. Il a obtenu de bons résultats, mais cela a donné beaucoup d'occupation.

Les pourparlers avec les organisations balkaniques n'ont pu aboutir en raison des événements. Mais la correspondance est restée active, plus active même qu'avant la guerre, avec les organisations affiliées. Les rapports trimestriels de celles-ci ont été adressés plus régulièrement que jadis.

Sans doute les Fédérations subiront de larges pertes en effectifs, mais les faits laissent espérer

que, après les événements, l'Internationale des Travailleurs de la Pierre ne sera pas détruite, qu'elle se relèvera plus active que jamais et qu'elle reprendra courageusement sa tâche.

Le placement par l'Etat en Hongrie.

Le gouvernement hongrois a soumis dernièrement au Parlement un projet de loi réglant le placement. En cinq articles brefs, le projet indique que les municipalités désignées par le ministre doivent officiellement organiser le placement, veiller à ce que ce placement soit gratuit et que dans certains cas, ces bureaux seront subventionnés par l'Etat. Le reste sera réglé plus tard par voie de décret. Les syndicats ouvriers s'opposent énergiquement à ce projet qui laisse la porte ouverte à l'arbitraire des divers organes exécutifs et qui est destiné à limiter encore la liberté de la classe ouvrière. Le dernier Congrès syndical déjà s'était prononcé fermement en faveur des bureaux de placement paritaires, quoique la situation actuelle ait été plus favorable pour eux dans toutes les branches et les villes organisées leur mettant en mains le monopole complet du placement. Cette situation devrait être brisée sans que les syndicats reçoivent en compensation la plus petite influence sur la façon d'opérer le placement à l'avenir. C'est aussi pourquoi le succès des bureaux de placement officiels projetés est très douteux, car dans de telles circonstances, les bureaux de placement syndicaux ne voudront pas lâcher une semelle du terrain conquis.



Divers

25 % de dividende

L'assemblée générale de la fabrique de produits chimiques Sandoz à Bâle a approuvé le rapport de gestion et le bilan de 1915 et a décidé, après les amortissements et gratifications, d'attribuer un demi-million au fonds de secours et de retraite et 1,224,000 francs au fonds général. Le dividende a été fixé à 25 %, soit 250 fr. par action, et les actionnaires toucheront en outre 1000 fr. par action comme boni spécial. 313,000 francs seront portés à compte nouveau. L'assemblée a décidé en principe l'élévation du capital-actions de deux à quatre millions et a nommé nouveaux membres du conseil d'administration M. le D^r Paul Speiser, conseiller national, et Edouard Sandoz, à Lausanne.

